Envoyé en préfecture le 27/05/2021
Reçu en préfecture le 27/05/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210520-DEL20210505-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 20 MAI 2021

Délibération n° **DEL2021_05_5**
Intitulé : **BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - DECISION MODIFICATIVE N° 1**
Finances - Finances - Finances

*

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 14 mai 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 14 mai 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 38 Représentés : 5

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :
Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL

Absents représentés :
Monsieur Jacques CAHARD donne pouvoir à Madame Natacha BLY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à Madame Josiane

Envoyé en préfecture le 27/05/2021
Reçu en préfecture le 27/05/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210520-DEL20210505-DE

GILLE, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY

Madame Josiane GILLE est nommée secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Au Budget Primitif 2021, 45 000 € sont inscrits à l'article 678 « Autres charges exceptionnelles » pour l'annulation de REOM sur exercices antérieurs.

Toutefois, le montant des annulations s'élève déjà à plus de 44 000 €. Toutefois, le montant des annulations s'élève déjà à plus de 44 000 €. En effet, le décalage du calendrier de la REOM mis en place du fait la crise liée au COVID a eu pour conséquence de décaler le dépôt des réclamations et la charge de travail conséquente du service a reporté un nombre important d'annulation 2020 sur le budget 2021.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu le budget primitif 2021 délibéré le 15 avril 2021,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 11/05/2021

Article 1er – D'approuver la décision modificative n° 1 du budget primitif du budget annexe ordures ménagères

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE / ARTICLE	OBJET	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 55 000 €
67 / 678	Autres charges exceptionnelles	+ 55 000 €
	TOTAL	**0 €**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021
Reçu en préfecture le 27/05/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210520-DEL20210505-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Article 2 – De charger Monsieur le Président de transmettre la présente décision modificative n° 1 du budget annexe Ordures Ménagères à la Préfecture dans un délai de quinze jours suivant son adjonction.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 27/05/2021
Reçu en préfecture le 27/05/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210520-DEL20210505-DE